

Thèmes > La santé > La santé mentale >
Les structures hospitalières et d'hébergement >
Les initiatives d'habitations protégées (IHP)

Les initiatives d'habitations protégées (IHP)

Dernière mise à jour 05/06/2025

Les initiatives d'habitations protégées (IHP) sont des lieux de vie et d'accompagnement pour adultes qui, pour des raisons psychiatriques, ont des difficultés à vivre de manière autonome. Il s'agit d'**habitations de transition** qui proposent, de manière temporaire, **un accompagnement et des activités de jour**. Selon le type d'initiative d'habitation protégée, les résidents vivent seuls ou en groupe jusqu'à 10 résidents.

Au final, l'objectif est que les résidents puissent réintégrer une vie sociale harmonieuse, en autonomie. Pour ce faire, les résidents sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire, présente de façon permanente ou ponctuelle. Certaines initiatives d'habitations protégées (IHP) accueillent des résidents présentant un handicap mental en plus de troubles psychiatriques.

À Bruxelles, la plupart des initiatives d'habitations protégées (IHP) sont financées par Iriscare, la COCOM étant responsable pour fixer les normes de fonctionnement et octroyer les agréments.

Ressources

- Les initiatives d'habitations protégées (<https://www.vivalis.brussels/fr/piloter-la-sante-et-le-social-a-bruxelles/quelles-sont-les-politiques-sociales-sante-que-nous/institutions-et-politiques-de-sante/la-sante-mentale-a-bruxelles/les->

initiatives-dhabitations-protegees-ihp)

Vivalis (COCOM)

- La liste des initiatives d'habitations protégées

(<https://social.brussels/category/274>)

Bruxelles Social

Dernière mise à jour 05/06/2025